




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-474**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151116- lmc174428-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMMUNAUTE DU PAYS
D'AIX - RAPPORT ANNUEL 2014**

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Reine MERGER, Madame Liliane PIERRON.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - RAPPORT ANNUEL 2014- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est intervenue le 1^{er} janvier 2004 avec le transfert de cette compétence des 34 communes à la Communauté du Pays d'Aix.

En 2014, les communes de Gardanne et de Gréasque ont rejoint la Communauté du Pays d'Aix.

Le rapport annuel 2014, élément clé dans la mise en œuvre de la transparence et du pilotage du Service Public d'Assainissement Non Collectif, a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 10 juillet 2015.

Ce rapport annuel contient des informations techniques et financières relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif et on y aborde notamment :

- les missions et l'organisation du service,
- le bilan technique des actions menées en 2014,
- la caractérisation technique du service et les indicateurs de performance,
- le bilan financier 2014.

Voici la synthèse de ce rapport annuel réalisé par la Direction de l'Assainissement de la CPA.

- Les usagers du SPANC sont les propriétaires dont la construction n'est pas raccordée au réseau public d'assainissement. Le parc d'assainissement non collectif de la Communauté du

Pays d'Aix présente 26 000 installations pour une population desservie estimée à plus de 60 000 habitants.

Le contrôle des installations neuves par le SPANC constitue l'assurance pour l'utilisateur de la réalisation d'une installation réglementaire et respectueuse pour l'environnement.

-429 projets ont été soumis au contrôle de conception (installations neuves ou à réhabiliter) et à l'avis technique et réglementaire du SPANC en 2014.

-320 visites de contrôle de l'exécution des travaux conformément au projet validé ont été réalisées en 2014 par le SPANC.

En 2014, le SPANC a continué le contrôle périodique de bon fonctionnement principalement sur 3 communes et 822 installations ont ainsi été contrôlées.

Il s'agit des communes d'Aix en Provence, Saint Cannat et Mimet.

Depuis janvier 2011, lors de transactions immobilières, il existe une obligation pour le vendeur de communiquer à l'acquéreur un diagnostic de bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif de toute habitation.

Dans ce cadre 511 contrôles à la demande des propriétaires ont été réalisés par le SPANC.

Au total, 1 367 contrôles de bon fonctionnement et entretien ont été faits par le SPANC en 2014.

Sur le plan financier, le SPANC est un Service Public Industriel et Commercial avec un Budget Annexe équilibré par les redevances payées par l'utilisateur.

Sur l'exercice 2014, le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 474,42 €.

Sur la base des éléments présentés et du rapport consultable à la Direction des Assemblées et Commissions, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Rapport Annuel 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté du Pays d'Aix.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

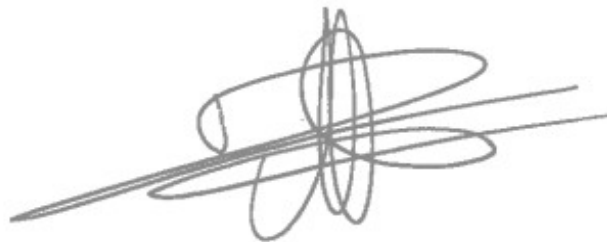
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)